

Message à
M. le Président du Conseil communal
Mmes et MM. les Conseillers
de Jean-François Thonney

Pully, le 14 mars 2007

La Municipalité a pris acte du refus des citoyennes et des citoyens de l'arrêté d'imposition 2007-2008.

Elle regrette que cette mesure intervenant après les économies importantes, 6.2 millions de francs, réalisées ces dernières années sur notre budget d'exploitation, ne nous permettent pas d'assainir nos finances en présentant, dès cette année, un budget équilibré.

La position de Pully sera précarisée notamment dans la perspective du nouveau report de charges du canton dans le cadre de la RPT.

Passé ce moment de déception, la Municipalité entend confirmer ce qui suit :

- Dans le cadre de l'exploitation du budget 2007, elle continuera la recherche d'économies comme elle s'est engagée à le faire dans sa communication du 15 novembre dernier.
- Elle déterminera qu'elles pourraient être les restructurations supplémentaires susceptibles d'amener des économies dans le futur budget 2008.
- Elle a décidé de mettre en vente un certain nombre d'objets immobiliers non indispensables à l'aménagement de notre commune.
- Elle interviendra, à nouveau, au niveau du Conseil d'Etat afin de mieux lui faire prendre conscience d'une situation préoccupante en regard de l'application des mécanismes péréquatifs.

Cette manière d'agir, claire et déterminée, est calquée sur l'approche pragmatique, pas à pas, qui a permis au canton, sous la houlette de M. le C.E. P. Broulis, de rétablir un équilibre financier indispensable, pour le canton comme pour Pully, à un développement harmonieux, économe en moyens et répondant à l'attente de nos concitoyens.

La Municipalité